

Tempilaq® Temperature Indicating Liquid 425 °F (218 °C), 225 °F (107 °C)

LA-CO Industries, Inc.

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)
Date d'émission: 03/17/2015 Date de révision: 07/31/2015
Version: 2.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Tempilaq® Temperature Indicating Liquid 425 °F (218 °C), 225 °F (107 °C)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Indicateur de température

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LA-CO Industries, Inc.
1201 Pratt Boulevard
Elk Grove Village, IL. 60007-5746
Phone: (847) 956-7600
Fax: (847) 956-9885
E-mail: customer_service@laco.com



1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-hour emergency: CHEMTREC- U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la norme général harmonisé

Skin Irrit. 2 H315
Eye Irrit. 2A H319
Carc. 2 H351
Repr. 1B H360
STOT SE 3 H335
STOT SE 3 H336
STOT RE 2 H373

Texte intégral des catégories de classification et des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS-US

Pictogrammes de danger (GHS-US) :



Mention d'avertissement (GHS-US) :

Danger

Mentions de danger (GHS-US) :

H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H351 - Susceptible de provoquer le cancer
H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Conseils de prudence (GHS-US) :

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
P260 - Ne pas respirer les brouillards, aérosols, vapeurs
P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection
P302+P352 - Si sur la peau: laver abondamment à l'eau de l'eau

Tempilaq® Temperature Indicating Liquid 425 °F (218 °C), 225 °F (107 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

P304+P340 - En cas d'inhalation: Transporter la personne à l'air frais et garder confortablement respirer
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin
P312 - Appeler un médecin en cas de malaise
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise
P321 - Traitement spécifique (voir Premiers secours sur cette étiquette)
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P405 - Garder sous clef
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale une installation d'élimination des déchets autorisée

2.3. Autres dangers

2.4 Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

0.5 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (Dermal)

0.5 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (Inhalation (Dust/Mist))

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification SGH-US
1-bromopropane	(n° CAS) 106-94-5	53.58 – 55.24 : 225 °F 70.94 – 73.13 : 425 °F	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Repr. 1B, H360 STOT SE 3, H336 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373
N,N'-Di-2-Naphthyl-P-Phenylenediamine	(n° CAS) 93-46-9	20.84 – 21.05 : 425 °F	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319
1,1,1 Tris Ethane	(n° CAS) 27955-94-8	3.68 – 3.72 : 425 °F	Aquatic Chronic 2, H411
Toluene	(n° CAS) 108-88-3	1.8 – 1.88 : 225 °F	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Repr. 2, H361 STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412
methyl violet, Basic Violet 1, C.I. 42535	(n° CAS) 8004-87-3	0.21 : 225 °F 0.62 : 425 °F	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
1,2-epoxybutane	(n° CAS) 106-88-7	0.39 : 225 °F 0.51 : 425 °F	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412

Texte complet des phrases H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Tempilaq® Temperature Indicating Liquid 425 °F (218 °C), 225 °F (107 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Premiers soins après ingestion : Faire boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Susceptible de provoquer le cancer.

Symptômes/lésions après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Tous les traitements devraient être basés sur les signes et symptômes de détresse observés chez le patient.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Sable. Brouillard d'eau.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Procédures d'urgence : Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Absorber et / ou contenir le déversement avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié. Ne pas laisser de petites fuites ou pertes s'accumuler sur les surfaces de marche.

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Prendre en matériau absorbant non combustible et pousser dans un récipient pour élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

Tempilaq® Temperature Indicating Liquid 425 °F (218 °C), 225 °F (107 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter de respirer les brouillards, aérosols, vapeurs. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Produits incompatibles : Acides forts. Bases fortes.

Matières incompatibles : Sources de chaleur. Rayons directs du soleil.

Interdictions de stockage en commun : Matières incompatibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Indicateur de température.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Tempilaq® Temperature Indicating Liquid 425 °F (218 °C), 225 °F (107 °C)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
methyl violet, Basic Violet 1, C.I. 42535 (8004-87-3)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
1,2-epoxybutane (106-88-7)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
1-bromopropane (106-94-5)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	10 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Liver & embryo/fetal dam; A3
OSHA	Non applicable	
1,1,1 Tris Ethane (27955-94-8)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
N,N'-Di-2-Naphthyl-P-Phenylenediamine (93-46-9)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
Toluene (108-88-3)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	20 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Visual impair; female repro;
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	200 ppm
OSHA	OSHA PEL (Ceiling) (ppm)	300 ppm
OSHA	Remarque (OSHA)	(2) See Table Z-2.
Canada (Québec)	VECD (mg/m ³)	565 mg/m ³
Canada (Québec)	VECD (ppm)	150 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	377 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	100 ppm

Tempilaq® Temperature Indicating Liquid 425 °F (218 °C), 225 °F (107 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Éviter de créer des brouillards ou d'aérosols. Éviter les éclaboussures. Une ventilation par extraction locale ou une ventilation générale de la pièce sont normalement requises.
Équipement de protection individuelle	: Éviter toute exposition inutile.
Protection des mains	: Utilisez des gants en caoutchouc.
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié. vêtements de protection à manches longues.
Protection des voies respiratoires	: Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. Utilisez un appareil respiratoire approuvé muni de cartouches huile / brouillard.
Protection contre les dangers thermiques	: Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.
Contrôle de l'exposition du consommateur	: Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.
Autres informations	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide opaque.
Couleur	: violet.
Odeur	: doux.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 70 °C
Point d'éclair	: > 96.1 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 73.1 %
---------------	----------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Chaleur.

Tempilaq® Temperature Indicating Liquid 425 °F (218 °C), 225 °F (107 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

10.5. Matières incompatibles

Bases fortes. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Halogénure d'hydrogène. Bromures.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

methyl violet, Basic Violet 1, C.I. 42535 (8004-87-3)	
DL50 orale rat	244 mg/kg
ATE CLP (voie orale)	244.000 mg/kg de poids corporel
1,2-epoxybutane (106-88-7)	
DL50 orale rat	1100 µl/kg
ATE CLP (voie orale)	500.000 mg/kg de poids corporel
ATE (cutané)	1100.000 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (gaz)	4500.000 ppmv/4h
ATE CLP (vapeurs)	11.000 mg/l/4h
ATE CLP (poussières, brouillard)	1.500 mg/l/4h
1-bromopropane (106-94-5)	
DL50 orale rat	> 2000
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (ppm)	14374 ppm/4h
ATE CLP (gaz)	14374.000 ppmv/4h
1,1,1 Tris Ethane (27955-94-8)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
N,N'-Di-2-Naphthyl-P-Phenylenediamine (93-46-9)	
DL50 orale rat	4500 mg/kg
ATE CLP (voie orale)	4500.000 mg/kg de poids corporel
Toluene (108-88-3)	
DL50 orale rat	5580 mg/kg EU Method B.1 (Acute Toxicity (Oral))
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 20 mg/l/4h OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
ATE CLP (voie orale)	5580.000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer.

1,2-epoxybutane (106-88-7)	
Groupe IARC	2B - Cancérogène possible pour l'humain
Toluene (108-88-3)	
Groupe IARC	3 - Non classable
Toxicité pour la reproduction	: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
1-bromopropane (106-94-5)	
NOAEL (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	1 mg/litre/6 h/jour
Toluene (108-88-3)	
LOAEL (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	1250 ppmv/6 h/jour

Tempilaq® Temperature Indicating Liquid 425 °F (218 °C), 225 °F (107 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Toluene (108-88-3)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	625 mg/kg de poids corporel/jour EU Method B.26. Increased relative weights of liver and kidney are interpreted as toxicologically insignificant differences in the absence of histological findings.
NOAEL (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	300 ppmv/6 h/jour OECD Guideline 453

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

Symptômes/lésions après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
Voies d'exposition probables : Contact avec la peau et les yeux.;Inhalation

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Ecologie - eau : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

1,2-epoxybutane (106-88-7)	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	70 mg/l 48 h
ErC50 (algues)	> 500 mg/l 72 h

1-bromopropane (106-94-5)	
CE50 Daphnie 1	203 mg/l 24 h
ErC50 (algues)	52.4 mg/l

Toluene (108-88-3)	
CL50 poisson 1	5.5 mg/l
CE50 Daphnie 2	3.78 mg/l
ErC50 (algues)	134 mg/l
LOEC (chronique)	2.77 mg/l
NOEC chronique poisson	1.39 mg/l
NOEC chronique crustacé	0.74 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Tempilaq® Temperature Indicating Liquid 425 °F (218 °C), 225 °F (107 °C)

Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
------------------------------	---

1,2-epoxybutane (106-88-7)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

1-bromopropane (106-94-5)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

1,1,1 Tris Ethane (27955-94-8)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
Biodégradation	8 %

Toluene (108-88-3)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

1,2-epoxybutane (106-88-7)	
Log Pow	0.86

1-bromopropane (106-94-5)	
BCF poissons 1	11.29 L/kg wwt
Log Pow	2.16

1,1,1 Tris Ethane (27955-94-8)	
Log Kow	3.88

N,N'-Di-2-Naphthyl-P-Phenylenediamine (93-46-9)	
Log Pow	6.39

Toluene (108-88-3)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	90
Log Kow	2.73

Tempilaq® Temperature Indicating Liquid 425 °F (218 °C), 225 °F (107 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences du DOT and TDG

Non réglementé pour le transport

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable

Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations États-Unis

methyl violet, Basic Violet 1, C.I. 42535 (8004-87-3)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

1,2-epoxybutane (106-88-7)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis
Subject to reporting requirements of United States SARA Section 313

Quantité à déclarer (Section 304 de la liste des listes de l'EPA) : 100 lb

1-bromopropane (n-propyl bromide) (106-94-5)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

1,1,1 Tris Ethane (27955-94-8)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

EPA TSCA Regulatory Flag P - P - indicates a commenced PMN substance.

N,N'-Di-2-Naphthyl-P-Phenylenediamine (93-46-9)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

Toluene (108-88-3)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis
Subject to reporting requirements of United States SARA Section 313

Quantité à déclarer (Section 304 de la liste des listes de l'EPA) : 1000 lb

15.2. Réglementations internationales

CANADA

methyl violet, Basic Violet 1, C.I. 42535 (8004-87-3)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

1,2-epoxybutane (106-88-7)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

1-bromopropane (n-propyl bromide) (106-94-5)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

1,1,1 Tris Ethane (27955-94-8)

Listed on Non-Domestic Substances List (NDSL)

Classification SIMDUT Produit non contrôlé selon les critères de classification du SIMDUT.

Tempilaq® Temperature Indicating Liquid 425 °F (218 °C), 225 °F (107 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

N,N'-Di-2-Naphthyl-P-Phenylenediamine (93-46-9)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

Toluene (108-88-3)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

Réglementations UE

methyl violet, Basic Violet 1, C.I. 42535 (8004-87-3)

Listed on European List of Notified Chemical Substances (ELINCS)

1,2-epoxybutane (106-88-7)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

1-bromopropane (n-propyl bromide) (106-94-5)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

1,1,1 Tris Ethane (27955-94-8)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

N,N'-Di-2-Naphthyl-P-Phenylenediamine (93-46-9)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Toluene (108-88-3)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Directives nationales

Tempilaq® Temperature Indicating Liquid 425 °F (218 °C), 225 °F (107 °C)

Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire CEE inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS).
Tous les ingrédients sont inscrits sur la liste intérieure des substances (DSL) ou non-Liste intérieure des substances (LES).
Tous les ingrédients sont répertoriés dans les Toxic Substances Control Act (TSCA).

15.3. Les réglementations américaines

1-bromopropane (n-propyl bromide) (106-94-5)

USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérigènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	No significance risk level (NSRL)
Non	Oui	Oui	Oui	

Toluene (108-88-3)

USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérigènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	No significance risk level (NSRL)
Non	Oui	Oui	Oui	7000

1,2-epoxybutane (106-88-7)

U.S. - Massachusetts - Right To Know List
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

Toluene (108-88-3)

U.S. - Massachusetts - Right To Know List
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement : Ajouté. Produit.

Tempilaq® Temperature Indicating Liquid 425 °F (218 °C), 225 °F (107 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Sources des données

: ACGIH 2000.

Canadian Centre for Occupational Health and Safety. Accessible à:
http://www.ccohs.ca/oshanswers/legisl/SIMDUT_classifi.html.

ESIS (European chemical Substances Information System; accessible à:
<http://esis.jrc.ec.europa.eu/index.php?PGM=cla>.

European Chemicals Agency (ECHA) Registered Substances list. Accessible à
<http://echa.europa.eu/>. Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition.

National Fire Protection Association; Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition.

OSHA 29CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard.

REGULATION (EC) No 1272/2008 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 16 December 2008 on classification, labelling and packaging of substances and mixtures, amending and repealing Directives 67/548/EEC and 1999/45/EC, and amending Regulation (EC) No 1907/2006.

TSCA Chemical Substance Inventory. Accessible à
<http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html>.

Abréviations et acronymes

: ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists).

ATE: Estimation de toxicité aiguë.

CAS (Chemical Abstracts Service) nombre.

CLP: Classification, étiquetage, emballage.

EC50: Concentration de l'environnement associée à une réponse de 50% de la population d'essai.

GHS: Globally Harmonized System (de classification et d'étiquetage des produits chimiques).

LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai.

OSHA: Occupational Safety & Health Administration.

PBT: Persistantes, bioaccumulables, toxiques.

STEL: À court terme de limites d'exposition.

TSCA: Toxic Substances Control Act.

TWA: Temps Poids moyen.

Autres informations

: Aucun(e).

Danger pour la santé NFPA

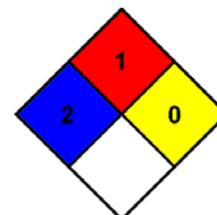
: 2 - L'exposition intense ou continue peut provoquer une invalidité temporaire ou des blessures résiduelles éventuelles sauf intervention médicale rapide.

Danger d'incendie NFPA

: 1 - Doit être préchauffé avant que l'allumage ne puisse se produire.

Réactivité NFPA

: 0 - Normalement stable, même dans des conditions d'exposition au feu, et pas réactif à l'eau.



Textes complet des phrases H:

Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2A	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2A
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2

Tempilaq® Temperature Indicating Liquid 425 °F (218 °C), 225 °F (107 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312	Nocif par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

SDS Prepared by: The Redstone Group, LLC
6077 Frantz Rd.
Suite 206
Dublin, OH USA 43016
T 614-923-7472
www.redstonegrp.com

LACO NA GHS SDS French

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit